



smnd
Syndicat Mixte Nord-Dauphiné

N° 26.05

**Attribution du marché fourniture et
pose en « rétrofit » de colonnes
enterrées sur cuvelage existant
n°25.13**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
Le bureau dûment convoqué le 28 janvier 2026
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et les délibérations 20.28 et 25.10
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 4 février 2026
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membre excusé : 1

PRESENTS :

Monsieur CASTAING Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick

EXCUSE :

Monsieur FIORINI Patrick

Il est exposé :

Une consultation a été publiée pour la fourniture et pose en « rétrofit » de colonnes enterrées sur cuvelage existant avec pour date et heures limites de réception des offres le 16 janvier 2026 à 10 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 4 février à 14h00.

La commission a attribué le marché « Fourniture et pose en « rétrofit » de colonnes enterrées sur cuvelage existant » à la société ESE France pour un montant estimatif de 45 258,84 € HT, soit 53 065,49 € TTC,

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

- ATTRIBUE ce marché à la société ESE France,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 04 février 2026,
 Au registre sont les signatures,
 pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
 publicités effectuées
HEYRIEUX, le 04 février 2026,

Michel FAYET,
 Président

